

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 FEVRIER 2019

Etaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Jean-Pierre LEFER, Claude DELALANDRE, Isabelle GEBLEUX, Maryline HAUDRECHY, Stéphane BOUCHER, Philippe ROGER, Emmanuel MACHU, Stéphane THELLIER, Thierry MANSION, Stéphanie DOUBRE, Audrey DELICOURT.

Etaient absents : Clémence ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Isabelle GEBLEUX, Isabelle PENNEQUIN, Sophie BERTIN.

Début de la séance à 20 H 05

Madame Audrey DELICOURT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHY demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Soutien au Collège « Les Coudriers » de Villers-Bocage**

Approbation du compte rendu du 23 octobre 2018

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du conseil.

Modification du tableau des effectifs : avancement de grade et création de poste

Suite aux propositions d'avancements de grade 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs :

Cet avancement concerne Angélique : le poste d'Adjoint Administratif devient Adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le contrat en CUI occupée par Mme BEN MOHAMED BEN AHMED Esméralda, depuis 2 ans, s'est terminé le 31 janvier 2019. Ce poste est indispensable pour le bon fonctionnement du service, et Mme BEN MOHAMED BEN AHMED a démontré ces compétences dans son travail, c'est pourquoi M. BOUCHY propose de conserver Mme BEN MOHAMED BEN AHMED dans les effectifs de la commune.

Pour ce faire, un contrat à durée déterminée, de 30 heures par semaine, d'une durée de 2 mois, lui sera proposé le temps d'effectuer les démarches administratives, pour ensuite la recruter au poste d'Adjoint Technique stagiaire d'une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1er avril 2019.

Ce poste d'Adjoint Technique est mentionné dans le tableau des effectifs, il faut juste modifier la durée de travail qui passe de 26 heures/semaine à 30 heures/semaines.

Monsieur BOUCHY propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 (temps complet)
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à 30 h / hebdo
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 (temps complet) 1 à 27h /hebdo 1 à 19.5 h/hebdo
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 (temps complet)
Filière animation	Adjoint d'animation	1 à 30 h /hebdo
Ecoles Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1 à 29 h / hebdo
Bibliothèque Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 à 28 h / hebdo.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Rénovation de l'armoire d'éclairage public Ruelle des Clairons

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la rénovation d'une armoire dans le secteur de la commune suivant :

→ Eclairage public armoire EP ruelle des Clairons

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 383.00 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le pan de financement suivant :

Montant prix en charge par la Fédération (70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre)	4 875.00 €
Contribution de la Commune	1 508.00 €
TOTAL TTC	6 383.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1 508.00 euros.

Embellissement du transformateur électrique Chemin des Fonds Mathias

Pour l'embellissement du transformateur électrique rue de la Basse Carnoye, Madame Isabelle GEBLEUX a demandé plusieurs esquisses sur le thème des chevaux. Elle les présente aujourd'hui aux membres du Conseil afin d'en choisir un qui sera proposé à la FDE de la Somme et à ENEDIS qui doivent financer ce projet.

Après délibération, l'esquisse de Monsieur RODIER est retenue pour ce projet, pour un montant de 950 euros.

Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon et en terrain commun

La commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Naours conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- Vu les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 10 décembre 2014 et 24 octobre 2018,

- Vu la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

- Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

- Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le conseil ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de M. Le Maire, décide :

Article 1 : De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste en annexe ci-jointe.

Article 2 : D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article 3 : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article 4 : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Article 5 : La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture d'Amiens.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Soutien au Collège « Les Coudriers » de Villers-Bocage

M. BOUCHY laisse la parole à M. ROGER.

Monsieur ROGER informe les membres du Conseil qu'un mouvement de contestation du personnel enseignant et des parents a lieu depuis plusieurs semaines au Collège « Les Coudriers » de Villers-Bocage. En effet la Dotation Horaire annoncée par le DASEN pour la rentrée prochaine, impliquera des effectifs de 30 élèves par classe dans tous les niveaux. Les conditions d'enseignements en seront très détériorées.

Le Conseil Municipal de Naours tient à informer la Direction Académique de son soutien à ce mouvement de contestation.

Informations de Monsieur le Maire

- M. ROGER : Le Conseil Municipal des Jeunes de Villers-Bocage souhaite un partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes de Naours. Monsieur DELALANDRE se charge d'organiser une rencontre.
- M. THELLIER Stéphane se plaint de la vitesse excessive des automobilistes dans la rue de la Haute Carnoye et demande qu'un aménagement soit étudié. Après discussions M. BOUCHY demandera au Conseil Départemental de faire une étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.